



## Numéro FAQ – 25-018

### Prescriptions de protection incendie AEAI, édition 2015

#### Prescription: 25-15 Installations aérauliques

Chiffre, alinéa : [3.8.2, alinéa 2e](#) et [4.1.2, alinéa 1](#)

Thème : Ventilation de voies d'évacuation sans clapets coupe-feu

Date de la décision : 27.03.2019

#### Question :

Le chiffre 3.8.2, alinéa 2e prévoit que le montage de clapets coupe-feu n'est pas obligatoire lorsque les conduits de ventilation restent séparés jusqu'à la centrale de ventilation (conduits indépendants du local ventilé jusqu'à l'appareil de ventilation).

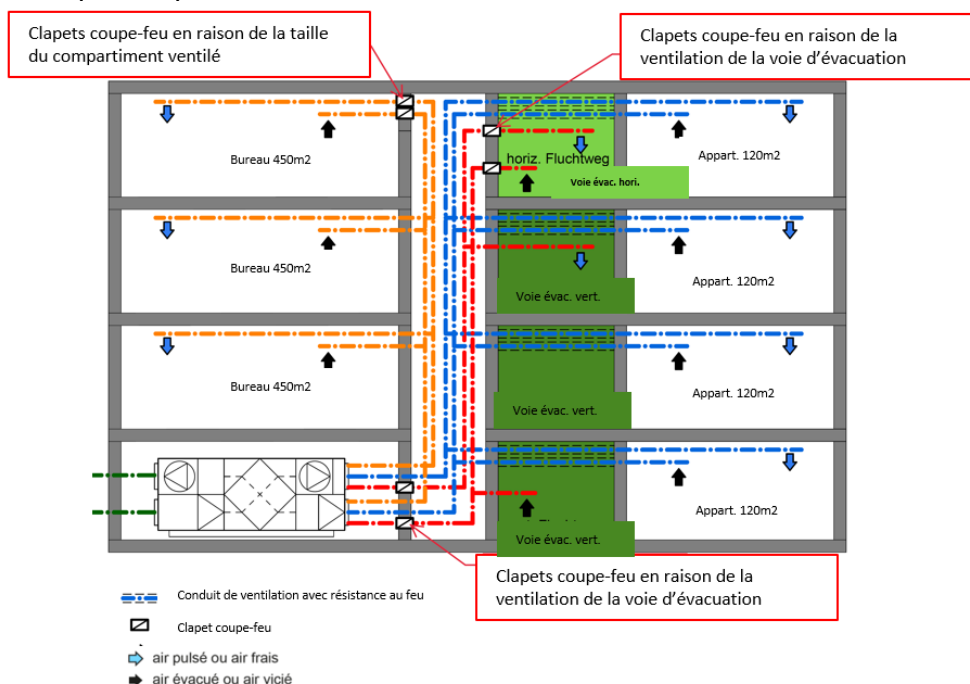
Cette disposition s'applique-t-elle aussi aux voies d'évacuation ?

Le chiffre 4.1.2, alinéa 1 prévoit en effet qu'il faut poser des clapets coupe-feu dans le réseau de ventilation des voies d'évacuation formant compartiment coupe-feu si elles ne disposent pas d'une installation de ventilation distincte.

La question fondamentale est : Un conduit de ventilation distinct partant de l'appareil de ventilation et conduisant dans la voie d'évacuation (sans clapets coupe-feu) est-il considéré comme étant équivalent à une installation aéraulique distincte ?

Si la réponse est oui, un conduit de ventilation distinct conduisant dans la voie d'évacuation est suffisant.

Si la réponse est non, les voies d'évacuation ventilées au moyen d'une installation commune doivent toujours être séparées des autres compartiments coupe-feu ventilés ensemble par un clapet coupe-feu.





**Réponse de la CPPI:**

Le chiffre 3.8.2 définit les exigences générales concernant la nécessité de poser des clapets coupe-feu. Le chiffre 4.1.2 alinéa. 1 énumère les exigences supplémentaires relatives à la ventilation des voies d'évacuation. Étant donné que le chiffre 4.2.1 prévoit que la ventilation des voies d'évacuation soit en principe séparée des autres systèmes de ventilation, des clapets coupe-feu sont nécessaires dans la mesure où les voies d'évacuation sont ventilées par une installation de ventilation qui ventile également d'autres unités d'utilisation.

Remarque concernant le schéma :

Il est plus pertinent de disposer les clapets coupe-feu à la sortie de la gaine dans la voie d'évacuation verticale qu'à la sortie de la centrale de ventilation dans la gaine.

**Explication / interprétation**

**FAQ publiée**